

De la « régulière » à la Légion.  
Une [page](#) se tourne.



Je débute cet historique très succinctement en occultant tout ce qui précède les années antérieures à l'acquisition du [terrain](#) de Carpiagne (la Commanderie, ses souterrains et le trésor [des templiers](#), entre autres).  
**10 Octobre 1895**, le ministère de la Guerre acquiert, par expropriation, le domaine de Carpiagne comme [champ](#) régional de manœuvre et de tir.

# JOURNAL QUOTIDIEN DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Petites Affiches de Marseille et du Département

BUREAUX: Rue Paradis. 29 (Entresol).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXPROPRIATION

des Terrains nécessaires à l'organisation d'un Champ  
de manœuvre et de tir, à Carpiagne.

### PUBLICATION D'UN JUGEMENT D'EXPROPRIATION

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu en audience publique par le Tribunal civil de première instance, séant à Marseille, le 8 octobre 1895, il a été extrait ce qui suit :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

Le Tribunal de première instance de Marseille a rendu le jugement dont la teneur suit :

.....

Vu le décret du 29 août 1895, déclarant d'utilité publique l'acquisition de diverses parcelles de terrain nécessaires pour l'organisation d'un champ régional de manœuvres et de tir à Carpiagne, dans les dépendances de la place de Marseille ;

Vu le plan parcellaire et le tableau indicatif des terrains à occuper ;

Vu la loi du 3 mai 1841 ;

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies.

Le Tribunal de première instance de Marseille, Chambre des vacations ; siégeant : MM. Albarel, juge plus ancien, président en empêchement de M. le Président ; de Possel, juge suppléant, en empêchement de juges titulaires et Belais, avocat plus

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de diverses parcelles de terrain nécessaires pour l'organisation d'un champ régional de manœuvres et de tir à Carpiagne, dans les dépendances de la place de Marseille ;

Nomme M. Dumon, juge au Tribunal, pour présider le jury chargé de fixer les indemnités, et désigne M. Hubac, juge au Tribunal, pour le remplacer au besoin.

Fait et prononcé en audience publique au Palais de Justice, à Marseille, le 8 octobre 1895.

Signé : ALBAREL et SAUVAIRE.

Enregistré à Marseille, le 10 octobre 1895, F. 97, c. 11. — Gratis.

Signé : P. DOUCET.

En conséquence, le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution ;

Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main ;

A tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par le Président et le Greffier.



**1932**, le camp, avec le dépôt de munitions, s'agrandit.

**Fin 1942**, le camp est occupé par une unité allemande du 934ème Infanterie Régiment de la 244ème Infanterie Division du Lieutenant Général Hans SCHAEFER. Ici, s'instruisaient des hommes au combat anti-char en partance pour le front de l'Est, avec, notamment, des Goliath's, petits engins chenillés et filoguidés chargés d'explosif. Il en subsistait encore un sur le terrain, au fond des champs de tir, qui explosa lors de l'incendie du 15 août 1979.

**24 août 1944**, le camp est libéré par les Goums du 2ème Groupe de Tabors Marocains du Lieutenant Colonel EDON.



**1945**, les prisonniers allemands sont regroupés dans le camp jusqu'au début 1946, des soldats soviétiques ont laissés leurs marques gravées au pied d'un mur de la commanderie.

**1946**, le C.R.I.O.T. Centre Régional d'Instruction et d'Organisation du Train s'installe dans le camp.

**1951**, une annexe du C.M. (Centre Mobilisateur) du 141ème Régiment d'Infanterie est en place dans le camp et devient C.M. 141 en **1953**.

**1956**, le C.R.I.O.T. devient C.I.T. 159 (Centre d'Instruction du Train).





**1<sup>er</sup> septembre 1962**, le C.I.T. 159 devient C.I.A.B.T. (Centre d'Instruction de l'Arme Blindée et du Train).



**1<sup>er</sup> juillet 1964**, Carpiagne devient le C.I.A.B.C. (Centre d'Instruction de l'Arme Blindée Cavalerie) et se voit confier la garde de l'Étendard du 11<sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers, récemment dissout à Orange.



**25 janvier 1973**, le camp prend l'appellation de quartier M.D.L. (Maréchal Des Logis) KECK du nom du chef de char du Sherman M 4 « Jeanne d'Arc » brûlé vif à bord de son engin à l'assaut de Notre Dame de la Garde le 25 août 1944.

A noter que cette appellation de « quartier » permettait, ainsi, de ne pas attribuer « la prime de camp » aux personnels y étant affectés.

**1<sup>er</sup> septembre 1981**, le C.I.A.B.C. prend l'appellation de « 11<sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers / C.I.A.B.C. ».



**5 juin 1999**, création d'un R.C. 80 (Régiment de Chars à 80 engins AMX LECLERC) regroupant, en G.E. (Groupe d'Escadrons), le G.E. 1<sup>er</sup> Cuir et le G.E. 11<sup>ème</sup> Cuir sous l'appellation de 1/11<sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers.





**1<sup>er</sup> août 2009**, le 1/11ème Cuir est dissous et prend le nom de 4ème Régiment de Dragons.



**Le 11 juillet 2014** le 4ème Dragons sera dissout, son Étendard « roulé » ira rejoindre, comme tant d'autres, le cimetière des Emblèmes aux Invalides.

**Le 9 juillet** le 1<sup>er</sup> Régiment Étranger de Cavalerie, venant d'Orange, prendra la relève.



Ironie du sort, c'est le 11ème Cuir, basé à Orange de 1946 à 1964 qui donna à son quartier le nom de « LABOUCHE » Chef de corps du régiment tué au combat le 12 juin 1940 à Saint Valéry en caux.

### **Note personnelle :**

Lors d'un récent incendie, la presse locale titrée : « **Pourquoi un tel camp si près de Marseille...** ».

Ce camp existe depuis 1895 il était surnommé, au début du 20ème siècle « **le désert de Marseille** » car, hormis les militaires, personne ne trouvait avantage à s'y rendre tant il était loin de la cité phocéenne.

A la fin de la seconde guerre mondiale la ville s'est progressivement agrandie. Alors qui s'est rapproché, certes pas le camp puisqu'à cette époque il avait toujours la même superficie que l'on connaît actuellement. Donc c'est bien la ville qui s'en est rapprochée, et qui en a permis cette extension notamment au sud-est, sinon les maires successifs sans distinction de parti politique. Ils en connaissaient pourtant l'existence.

La question aurait du être « **pourquoi une extension de ville aussi proche d'un camp** ».

Major (H) Alain TOMEÏ

Ancien armurier artificier du camp de Carpiagne.

### **Sources :**

Marseille bataille des seigneurs (Claude BONNARD 1972)

L'histoire de Carpiagne (J.H. SAULAIS 1976)

Histoire du 11ème Cuir (Alain DEYBER, Bernard LAVAL, Louis NUVILLE 1984)